



AVIS DE CONCOURS

D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DE JEUNES ENFANTS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise le concours sur épreuves d'éducateur territorial de jeunes enfants en convention avec les Centres de Gestion de la Manche, du Calvados de l'Orne et de l'Eure.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS : 16 POSTES

CONDITIONS D'INSCRIPTION : Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

Les candidats au concours d'éducateur de jeunes enfants, qui ne possèdent pas le diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants peuvent être autorisés à s'inscrire au concours à condition de justifier de qualifications au moins équivalentes (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

En vertu du décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié et de l'article L 221-2 du Code du Sport, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée.

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : JEUDI 08 FÉVRIER 2018 SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME.

PÉRIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : du mardi 07 novembre 2017 au mercredi 29 novembre 2017

- **Soit** lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion : www.cdg76.fr
Cette préinscription est individuelle et personnelle, elle ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime, du dossier papier original (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Aucun dossier photocopié, converti dans un autre format et modifié, transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.
- **Soit** à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (durant les horaires d'ouverture),
- **Soit** par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de la Seine-Maritime - 3440 route de Neufchâtel – CS 50072 - 76235 BOIS GUILLAUME Cedex.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : jeudi 07 décembre 2017 (le cachet de la poste faisant foi).

- Soit à l'accueil du Centre de Gestion de la Seine-Maritime (durant les horaires d'ouverture) ;
- Soit par voie postale au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, (*le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier parvenant au Centre de Gestion de la Seine-Maritime hors délai pour défaut d'affranchissement, insuffisamment affranchi, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription, une capture d'écran ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non-conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Tout incident (retard, perte, affranchissement insuffisant, grève) dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté. Tout courrier insuffisamment affranchi, même posté dans les délais, sera refusé.

Centre de Gestion de la Seine-Maritime

3440 route de Neufchâtel CS 50072 – 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 17 heures
le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 15 à 16 heures